#### **DEPARTEMENT DE** L'YONNE

# ARRONDISSEMENT **D'AVALLON**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN** BOURGOGNE

#### Nombre de conseillers :

En exercice: 75 Présents: 53 Absent(s): 7 Pouvoir(s): 15 Votants:

## Délibération n° 03-2017

# Objet: **ECONOMIE**

Demande de dérogation au repos dominical

Ets LECLERC (Tonnerre)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le vingt-quatre janvier deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: M. GOBOIS Francis, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, July: François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armancon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. MLYNARCZYK André, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. ROBERT Christian, M. SERIN Mickail, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés: Gigny: M. REMY Georges, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Ravières: M. HELOIRE Nicolas. M. LETIENNE Bruno Tonnerre: M. CLEMENT Bernard, Mme GOUMAZ Delphine, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline.

Excusés ayant donné pouvoir : Dannemoine : M. KLOËTZLEN Eric, Quincerot : M. BETHOUART Serge, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. LENOIR Pascal, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Villon: M. BAUDOIN Didier, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. GAUTHERON Rémi

Date de convocation: 17 janvier 2017

La présidente rappelle que la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi MACRON) a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés qui est passé de 5 à 12 depuis 2016.

Si la dérogation reste de la compétence du maire, ce dernier doit désormais, avant de l'autoriser:

- recueillir au préalable l'avis du conseil municipal (avis simple ici),
- au-delà de cinq suppressions du repos dominical, recueillir l'avis conforme du conseil communautaire : le maire est ainsi lié par l'avis de l'organe délibérant de l'EPCI, étant entendu que la communauté dispose de 2 mois pour formuler cet avis et qu'en l'espèce, le silence vaut acceptation.

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L3132-26 et R3132-21,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170124-03-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017 Publication: 01/02/2017

Vu la demande de dérogation en date du 21 décembre 2016 et transmise à la communauté de communes le 26 décembre 2016,

Considérant l'objectif du responsable de l'établissement LECLERC à Tonnerre, qui souhaite répondre à la demande de la clientèle en ouvrant 12 dimanches de 9 h 00 à 18 h 00 :

- 15 janvier 2017,
- 30 avril 2017,
- 7 mai 2017,
- 2 juillet 2017,
- 3 septembre 2017,
- 9 octobre 2017,
- 26 novembre 2017,
- 3-10-17-24-31 décembre 2017,

Considérant l'intérêt économique d'une telle mesure,

Considérant cependant que le 1<sup>er</sup> dimanche objet de la demande de dérogation est antérieur à la date de réunion du conseil,

Considérant le projet de délibération du conseil municipal du 25 janvier 2017,

Madame la présidente propose d'accepter cette dérogation pour toutes les dates postérieures à la séance du conseil communautaire,

Après en avoi	délibéré, le Cons	eil Communautaire
p- 00 011 m / 01.		

61 pour

0 contre

7 abstentions

**ACCEPTE** ces dispositions,

**AUTORISE** Madame la présidente à en poursuivre l'exécution et à engager toute procédure ou signer tout acte utile concernant cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente,

La presidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170124-03-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017 Publication : 01/02/2017